

Option terrain pour construire

Par loccitan, le 18/05/2014 à 08:09

bj,

Nous avons signé une lettre option(elle s'éteint le 30/06/2014) pour réserver un terrain en decembre 2013 un chèque d'acompte versé de 3000 € qui n'a pas été encaissé. Les travaux du lotissement ont commencé et nous avons présenté notre projet à 3 banques et surprise elles ne nous prêtent pas la totalité de la somme pour réaliser notre construction. Nous allons être dans l'obligation d'annuler notre achat du terrain . Allons nous récupérer notre chèque ?

cordialement